

DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

PV n°430-20131017

Division Stratégie

17 rue des Moulins BP 10 351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

**PROCES-VERBAL
du COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 17 octobre 2013 à 15h**

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

- M. RODIER : Directeur Départemental des Finances Publiques, Président
- Mme CROIZIER : Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- M. LAVAL : Directeur du Pôle Gestion Publique

Représentants du personnel :

- au titre de la CGT FIP 43

- Mme COSTE, titulaire
- M. TRESCARTE, titulaire
- Mme POBLE, suppléante

- au titre de FO-DGFIP 43

- Mme BONELLO, titulaire
- M. COFFY, titulaire
- Mme LIMAGNE, suppléante

Le secrétariat est assuré par Mme PARET et M. RAYNAL.
Mme BONELLO est chargée des fonctions de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du CTL du 25 juin 2013
2. La démarche stratégique.
3. Questions diverses.

Déroulement de la séance :

Les représentants SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 43 ont fait connaître leur volonté de boycotter le présent CTL. Ils ne sont donc pas présents en séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. RODIER, Président, ouvre la séance à 16h35.

FO DGFIP 43 donne lecture d'une déclaration liminaire jointe au présent Procès-verbal (annexe 1). Il en est de même pour la CGT FIP 43 (annexe 2).

1. Approbation du procès-verbal du CTL du 25 juin 2013

L'approbation du procès-verbal du CTL du 25 juin 2013 est validée à l'unanimité.

2. La démarche stratégique

Le président propose de ne pas refaire en séance la présentation globale à partir du support présenté aux agents et transmis au dossier de ce CTL. Il évoque le contexte général de la mise en place de cette démarche par la Direction Générale, dont la communication aurait dû commencer à l'été. Localement, il a été décidé de décliner la communication début septembre. Par ailleurs, le Président indique avoir voulu organiser un CTL sur le thème de la démarche stratégique sans que cela lui soit imposé par la Direction Générale. Il estime que c'est le cadre approprié pour les représentants syndicaux pour faire valoir leurs observations. De plus, il a souhaité présenter personnellement aux agents la démarche stratégique afin de permettre un dialogue avec ces derniers.

M. Trescarte souligne que le caractère obligatoire de la présence à la réunion de présentation a été mal ressenti par les agents qui ont eu l'impression d'une perte de temps.

M. Rodier précise que le terme d'obligatoire n'a pas été utilisé. Plus globalement, les sujets abordés tels que les sujets de l'organisation du réseau et des emplois sont des sujets centraux pour lesquels il était important que chaque agent ait l'occasion de réagir directement auprès de son directeur départemental.

M. Coffy signale que les trésoreries comme les gendarmeries seront impactées par les interventions du Préfet sur l'organisation des cantons. Alors que le Président estime que le niveau de l'intercommunalité sera davantage central que les cantons, M. Coffy insiste sur l'inquiétude que cela engendre pour les comptables. Il indique également qu'ils sont surchargés par la complétude de tableaux de bord.

M. Rodier explique que ces sujets ne sont pas remontés auprès de lui par les comptables et qu'il en est de même en ce qui concerne le plan d'action sur les régies.

M. Coffy estime que les comptables ont conscience de leur rôle en matière de contrôle des régies. Toutefois, les enjeux en la matière sont sans commune mesure avec la situation de la ville de Bordeaux. D'autre part, il est souvent délicat pour un comptable d'émettre des réserves sur cet aspect face à un ordonnateur d'une certaine importance.

Le Président insiste sur la nécessité pour les comptables d'assurer une présence auprès des ordonnateurs, mais également de pouvoir informer ces derniers sur l'impact en matière de dépenses publiques des décisions prises de manière autonomes par les collectivités. Ainsi, les avis donnés par les comptables en matière de création de régies sont toujours favorables alors que d'autres propositions évitant une augmentation de la charge de travail des trésoreries seraient parfois plus pertinentes.

M. Trescarte ainsi que M. Coffy interviennent afin de préciser qu'un comptable ne peut et ne doit pas s'immiscer dans la gestion des collectivités locales.

M. Rodier approuve mais considère qu'une information sur la conséquence d'une décision en terme de charges et d'organisation sur les trésoreries et la DDFIP est néanmoins indispensable et relève totalement de la compétence du comptable dans son rôle de conseil.

Face aux inquiétudes soulevées par les organisations syndicales sur le sujet des enjeux du plan d'adaptation triennal, M. Rodier indique que sa mise en place est prévue à partir du mois de mars et qu'au niveau local, quatre objectifs majeurs prévus dans la lettre de mission du directeur existent :

- l'adaptation du réseau
- la politique partenariale avec les collectivités
- la fiabilisation des bases
- le recouvrement.

Les trois premiers points ont été proposés en local tandis que le dernier est une suggestion de la délégation inter-régionale. Seule la lettre de mission du directeur entrant est disponible à l'heure actuelle et non une note de cadrage sur le schéma d'adaptation triennal.

M. Coffy déclare avoir compris que les intentions de la Direction Générale en matière de réorganisation du réseau ne se limitent pas aux zones rurales mais concerneront également les zones urbaines pour les services de la filière fiscale.

M. Rodier considère que le maillage du département pour les SIP et SIE est correct et que dans la mesure où aucune lettre de cadrage ne vient pour l'instant fournir de directives précises sur la question, il n'estime pas nécessaire d'intervenir à ce niveau. Il complète cependant que le réseau rural (filiale gestion publique) n'est pas le seul sujet d'étude de la direction locale.

Une interrogation concernant l'évolution des emplois sur le département est soulevée, à laquelle le Président répond qu'il n'est pas autorisé à aborder ce sujet avant le CTR du mois de décembre.

Les organisations syndicales présentent une demande formelle de vote sur la démarche stratégique.

M. Rodier n'y est pas favorable dans la mesure où ce CTL visait uniquement à l'information des représentants des personnels.

3. Questions diverses

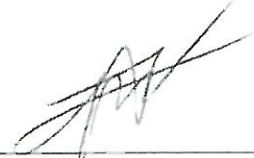
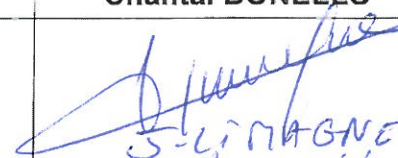
M. Coffy demande l'état des crédits budgétaires actuellement disponibles.

Mme Croizier informe qu'il reste 63 000 € d'autorisations d'engagement et 235 000 € de crédits de paiement. La différence entre les deux sommes est liée notamment aux engagements annuels (loyers) qui ne consomment des crédits de paiements qu'après les échéances trimestrielles. Les autorisations d'engagement (AE) étant préalables, cet écart est donc normal.

M. Coffy considère que la somme réellement disponible, à savoir 63 000 €, est faible et implique un report de certaines dépenses sur l'année 2014.

Cela est confirmé par Mme Croizier qui rappelle également qu'en 2012 cette situation s'était déjà présentée bien que d'avantage d'AE étaient alors disponibles à la même époque de l'année. La gestion des dépenses se fait donc au jour le jour et par désignation de dépenses prioritaires (frais de déplacement notamment). Elle insiste sur l'importance du fait qu'elle doit être informée de manière préalable pour chaque dépense engagée afin de pouvoir les autoriser et ainsi effectuer un suivi efficace.

A défaut d'autres questions, la séance est levée à 17h45.

Le Président	Le secrétaire	La secrétaire adjointe
Henri RODIER	Romain RAYNAL	Chantal BONELLO
		

S-LIMAGNE
secrétaire-adjointe
FOL-DGFIP



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins - BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.dgfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr> 043

CTL du 17 Octobre 2013

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les positions de Force Ouvrière sur la démarche stratégique du directeur général des Finances Publiques ne vous sont pas inconnues.

Malgré le secret qui a entouré son élaboration et la quasi absence de toute concertation précise et transparente avec les organisations syndicales, tout au moins Force Ouvrière, les diverses ébauches que notre syndicat a pu se procurer l'ont amené à prendre résolument position contre la Démarche stratégique et demander depuis le début de l'année son retrait.

Le document que vous nous avez diffusé est bien évidemment celui remis aux organisations syndicales lors du Comité Technique de Réseau : contrairement à la version 0 qui explicitait crûment toutes les mesures visant à contracter le réseau, liquider des services et leurs missions, cette version expurgée consiste en un exposé roboratif et laborieux sur le passage à l'administration " numérique " et au renforcement des missions !

A Force Ouvrière, nous avons passé le stade de l'enfance et des contes de fées. Nous savons, comme les personnels, que la " démarche stratégique " comme les " démarches stratégiques " des autres administrations du ministère, s'inscrit dans la mise en œuvre de la MAP, digne héritière de feu la RGPP et déclinaison de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Pour Force Ouvrière, l'Acte 3 de la Décentralisation remplit une fonction précise : par le jeu de conventions entre l'Etat et les régions ou d'autres collectivités, le gouvernement s'apprête à dépecer l'Etat et à substituer à la République une et indivisible, où les citoyens sont traités de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire national, une République des territoires, balkanisée.

A l'évidence, les décisions sont déjà arrêtées pendant que l'on vous demande d'amuser la galerie en présentant un document qui se garde bien de préciser les " deux cents " mesures que vous avez évoquées dans vos réunions de présentation.

La preuve en est donnée par le projet de loi de finances 2014. Il se caractérise par une poursuite de la politique d'austérité où les agents de la DGFIP voient leurs moyens amputés de façon drastique:

- 1 966 suppressions d'emplois,
- 4% de crédits de fonctionnement,
- 2,6% de crédits d'investissement,
- 5% de crédits d'intervention,
- 0,4% de crédits de rémunérations.

Face à de telles annonces, à qui le Directeur Général fera-t-il croire que les services pourront mieux remplir leurs missions ?

Dans un contexte de suppression régulière des emplois depuis plus de 15 ans (plus de

26 000), et où la DGFIP est considérée comme une administration non prioritaire, son destin risque de se résumer à une dépréciation du champ et de la qualité d'exercice des missions, ainsi qu'à la restructuration du réseau des postes comptables et des services, conformément au dogme de la réduction de la dépense publique.

La démarche stratégique n'est rien d'autre que l'instrument de ce dogme : c'est elle qui va mettre en musique la politique de diminution de tous les moyens, et préparer de véritables "plans sociaux" où des milliers d'agents verront leur service disparaître et seront contraints à des mobilités très importantes.

La prétention de la Démarche stratégique ne revient-elle pas à faire du tout numérique l'instrument de la virtualisation de toute l'administration de la DGFIP ?

De combien de trésoreries, de SIE, de services de direction préparez-vous la fermeture dans le cadre du **schéma d'adaptation triennal des structures et du réseau** que vous demande le Directeur Général d'ici à la fin de l'année, pour les "adapter" aux nouvelles données, comme par exemple le redécoupage des cantons ?

Ecrasés par la charge de travail, stressés par les pressions exercées pour la réalisation des objectifs avec toujours moins de moyens, proches pour certains du "burn-out", les personnels de la DDFIP 43 ne sont pas dupes pour autant ! Si, dans leur écrasante majorité, ils ont refusé de participer aux "ateliers" de la Démarche stratégique, c'est qu'ils savent que celle-ci n'est qu'un rideau de fumée mis en place pour détourner leur attention des prochaines suppressions d'emplois et de crédits, et des plans de restructuration.

Comment les collègues pourraient-ils prendre au sérieux les propos lénifiants du directeur général que vous leur avez commentés récemment, alors qu'ils sont submergés, ces jours-ci, dans le département de la Haute-Loire comme dans d'autres, par les sollicitations (appels téléphoniques, passages au guichet), des contribuables déroutés par le nouvel envoi des taxes foncières à une date proche de la date limite de paiement ? La limitation des contrôles réels à toutes les étapes de la chaîne de travail, sous couvert de "simplification", combinée à la multiplication des contrôles internes, tableaux de bord, etc., diligentée par les multiples strates directionnelles, aboutissent à la gabegie la plus totale.

Fonctionnaires de l'Etat, les agents de la DGFIP sont tenus par leurs statuts de traiter de manière égalitaire l'ensemble des citoyens. L'invitation de la Démarche stratégique à se mobiliser en faveur de la compétitivité des entreprises suppose une priorisation découlant de choix politiques contraires au principe d'indépendance du statut des fonctionnaires.

En application de ce principe, les agents de la DGFIP se doivent d'appliquer les lois et règlements de manière strictement égalitaire, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises.

Force Ouvrière ne l'admettra pas plus qu'elle ne s'associera à la "*réflexion sur la pertinence et les modalités du télétravail [qui] est engagée*" dont l'objectif, à peine voilé, vise à éclater l'organisation du travail actuellement structurée dans les services et à favoriser l'isolement des agents face à la hiérarchie.

Monsieur le Président,

Face à cette entreprise qui, sous prétexte de modernisation, vise à la destruction de l'administration républicaine des Finances Publiques, Force ouvrière DGFIP 43 continuera de revendiquer, aux côtés de son syndicat national, **l'arrêt de la démarche stratégique, le maintien de l'intégralité des missions exercées et les moyens qui permettent de les assurer dans de bonnes conditions, l'arrêt des réorganisations et des restructurations, et le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives.**



Déclaration liminaire

2^{ème} CTL du 17 Octobre 2013

Lors de votre premier CTL face à nous le 25 Juin dernier, vous avez eu le plaisir Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire (AGEFIP 43) de vous régaler de la déclaration liminaire de vos dévoués représentants syndicaux de la CGT FIP 43.

Nul doute que vous vous souvenez du principal thème évoqué. Bingo vous avez gagné c'est bien de la **démarche stratégique** qu'il s'agissait. Votre pertinence vous permet de revenir en deuxième séance. En effet ce sujet est toujours au centre des débats, et cerise sur le gâteau vous êtes chargé de nous le vendre.... Problème nous ne sommes pas à acheter et encore moins acheteur.

Pour rappel, pour les plus étourdis, cette démarche stratégique découle de la mise en œuvre de la MAP (Modernisation de l'Action Publique - nouvelle version OGM de la RGPP) et se combine avec l'Acte III de la décentralisation, qui conduirait à un désengagement sans précédent de l'état dans nombre de ses missions, qui seraient transférées aux collectivités territoriales notamment aux régions, ou tout simplement privatisées.

Que c'est-il bien passé de stratégique en cet été 2013.

Un document intitulé “ **La démarche stratégique de la DGFIP** ”, sous-titrée “ **une stratégie de confiance** ”, est venu éclairer notre chandelle.

Tout le monde sait que les USA sont pour nous de vrais révélateurs. C'est pour cela que l'homme à la cravate bleue, Bruno BEZARD, a eu la lumineuse idée d'offrir à tous ses agents, pardon collaborateurs, un show médiatique pas piqué des hannetons. Droit dans les yeux, à la Cahuzac, il nous a expliqué que toutes nos missions seront préservées, mais aussi développées. Qu'il n'y aura pas, contrairement à ce que l'on a pu parfois entendre d'abandon de missions. On pourra toujours disposer d'une administration fiscale efficace et rigoureuse, qui produira des comptes publics fiables et certifiés, en gérant mieux le patrimoine public. Tout cela sera un atout pour la France.

Dans le même temps si l'on va sur ULYSSE on trouve une circulaire, incitant les comptables à faire tout leur possible pour empêcher les collectivités locales qui le souhaitent de remunicipaliser certains services qu'elles ont pu déléguer à des entreprises privées. **Alors que toutes les études montrent que le prix de l'eau, par exemple, est en moyenne de 20 à 30% inférieur dans les services gérés en direct par rapport à ceux délégués à des entreprises privées**, les énarques de Bercy voudraient nous imposer leur vision étriquée, boutiquière et ultra-libérale. Pour enfoncer le clou là où ça fait mal une note de 2 pages, avec une annotation manuscrite de Bruno BEZARD, insiste sur l'importance “ *d'éviter les transferts de charges* ”. Dans un vademecum de 12 pages, il n'est question que de “charges de travail”, de “contraintes”, mais jamais d'intérêt général, ni de service et encore moins d'affecter les emplois suffisants pour l'exercice de nos missions. On pourra y lire avec intérêt la chose suivante :

*“ l'ordonnateur doit avoir été informé qu'une augmentation des titres de recettes émis pour le service réinternalisé se traduira par une diminution des diligences du comptable pour l'ensemble de ses autres titres. Il doit lui être indiqué qu'une augmentation des moyens de la trésorerie est **strictement impossible** et que la seule marge de manœuvre réside dans les moyens qu'il peut lui-même mobiliser (régies, ...) ”.*

Jamais un directeur, même sous un gouvernement de droite, n'avait osé une telle circulaire (du 3 juin 2013). Emane-t-elle de Bercy ? Est ce un souhait ? S'agit-il d'une initiative personnelle ? De

quel droit un fonctionnaire de l'Etat, peut-il s'opposer à une décision exécutoire d'élus locaux dès lors qu'elle ne revêt pas un caractère illégal ?

La question vous est posée, Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire, **la CGT FIP 43** en attend une réponse claire.

Vous voyez, Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Haute-Loire, que cette démarche dite stratégique ne peut raisonnablement obtenir notre soutien. Pourtant vous allez essayer de nous vendre cette camelote en nous en vantant peut-être des mérites présumés. En l'occurrence le seul mérite que nous vous reconnaitrons ce sera celui d'un fonctionnaire simplement loyal.

Après les bons points, vous méritez aussi un carton jaune en matière de dialogue social. Evidemment votre ancienneté parmi nous pourrait vous dédouaner d'une maladresse. En effet n'écouter que votre courage vous avez décidé d'aller au devant de tous vos agents sur le terrain pour démontrer pour de vrai que le dialogue social nouveau est arrivé. Même si l'élixir présenté était pour le moins éventé et avait mal vieilli, ces réunions d'échange unilatéral ordonnaient à tous vos agents l'injonction d'y participer, sous la formule magique d'un ordre de mission.

Il fut un temps où la qualité du dialogue social était aussi chérie, c'était au temps béni des **DOS** et autre sympathique **GEM**. Déjà le dialogue social de qualité +++ était de rigueur et déjà vos prédécesseurs convoquaient leurs ouailles. A cette époque, pas si vieille, les représentants des personnels ont dénoncé cette maladresse et nos bons responsables locaux ont transformé ces convocations en invitations.

De ce fait ils ont eu le plaisir d'arriver dans des salles pleines, non pas pour écouter les litanies éculées sur la chose, mais pour affirmer par la voix de leurs représentants unis qu'ils n'étaient pas dupes à toutes ces simagrées de circonstances.

Après la lecture d'une déclaration commune, tous les agents laissaient pantois nos bons responsables qui pouvaient à loisirs répéter entre eux cette pantomime affublée du titre de qualité de dialogue social.